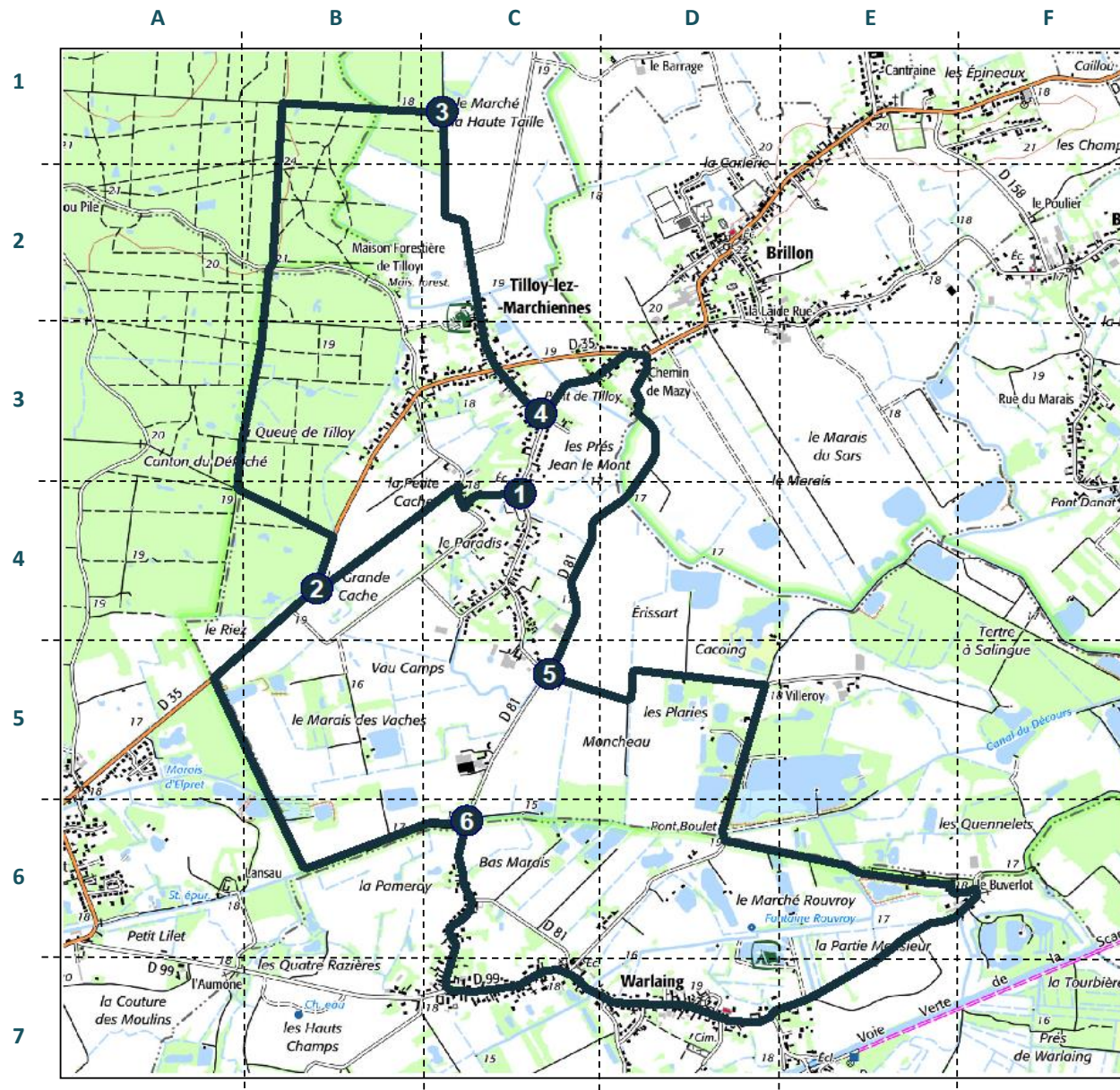


Circuit du Marais des Vaches

(14 Km 500 - 2 h 20)

Départ : Mairie TILLOY-LEZ-MARCHIENNES

1. Suivez le chemin piétonnier qui longe la mairie, à l'extrémité duquel vous tournez à droite. Après une vingtaine de mètres, prenez à gauche un chemin enherbé près d'une ferme ; ce chemin bordé de saules têtards vous amène sur la D 35.
2. Prenez à droite sur 200 m et virez à gauche en forêt domaniale de Marchiennes, le long de l'itinéraire de Grande Randonnée 121. Parcourez 400 m et bifurquez à droite, toujours sur le GR 121. La laie forestière sur laquelle vous cheminez coupe, après 1 km, une route forestière et continue en face sur 400 m. Tournez ensuite à droite. Bien suivre le balisage.
3. Continuez à droite en lisière, passez à la maison forestière et gagnez la D 35. Traversez et aboutissez en face à une petite chapelle.
4. Tournez à gauche. 300 m plus loin, retrouvez la D 35 que vous longez à droite sur 50 m. Virez alors à droite sur la D 81, pavée. Cheminez tout droit
5. Au carrefour de la D 81, tournez deux fois à gauche puis à droite. Au bout de la route, prendre à droite rue Julien Lenglain. Continuez tout droit jusqu'au canal du décours. Après le pont, prendre le chemin à gauche. Tournez à droite sur la rue du Bouverlot. Au bout de la rue, prendre à droite la D81, puis la rue Grande. Passez le 1^{er} rond point et continuez tout droit. Au 2^{ème} rond point, tournez à droite rue Firmaine.
6. Tournez à gauche et rejoignez à droite la D 35. Des petites mares naturelles se sont constituées dans ce secteur. Suivez la D 35 à droite sur 500 m. Quittez la route pour le chemin à droite et retrouvez la mairie.



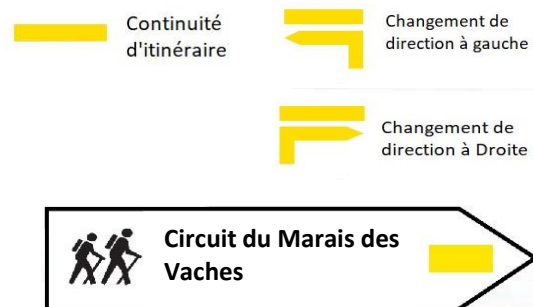
Circuit du Marais des Vaches

(14 Km 500 - 2 h 20)

Départ : Mairie TILLOY-LEZ-MARCHIENNES

Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Avis du Randonneur :

Circuit sans difficulté à la découverte de milieux caractéristiques de la plaine de la Scarpe : forêt, prairies humides et fossés de drainage.

Les chemins pavés, les sentiers en forêt ou le long du Décours nécessitent le port de chaussures étanches une grande partie de l'année. N'oubliez pas votre paire de jumelles pour apprécier la diversité d'oiseaux.

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos détrit.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>